



PROVIDENCE INFOS

www.providence-wavre.be
www.facebook.com/ipwavre

Liaison Parents-Ecole
2018-2019 N°1
Octobre 2018

Chers Parents,

Comme promis dans notre courrier du mois de septembre, nous avons le plaisir de vous faire parvenir le premier numéro du « Providence Infos ». Ce bulletin de liaison vous sera envoyé à plusieurs moments-clés de l'année scolaire. Il vous donnera des informations d'ordre organisationnel et vous fera aussi part de la vie de l'école.

Après quelques semaines de cours, nous espérons que votre enfant a trouvé sa place dans notre Institut et qu'il démarre son apprentissage avec confiance et enthousiasme.

En introduction à ce premier numéro, nous souhaitons partager avec vous l'extrait d'un texte écrit par un enseignant québécois, Patrice Bégin. Le texte, qui s'intitule « Hommage aux jeunes allumés d'aujourd'hui », dit avec enthousiasme la confiance que nous avons en notre jeunesse.

« On me demande souvent pourquoi j'ai choisi l'enseignement alors que plusieurs autres possibilités s'offraient à moi. Chaque fois qu'on me pose cette question, je ferme les yeux et, là, je vois des visages et des sourires. Je revois tout cela et, là, je sais. Je sais pourquoi je fais ce travail. Je sais pourquoi je le ferai probablement toujours.

Pour vivre des sensations fortes, certains font du parachute. Moi, j'enseigne le français et la littérature à une centaine d'adolescents dans une école publique de Montréal-Nord. Et tout se passe bien.

Je commencerai en disant que, contrairement à ce que l'on entend trop souvent, il y a beaucoup de bons jeunes. Des jeunes intéressés, intéressants, curieux et ouverts. Des jeunes engagés, soucieux de leur bien-être et de celui des autres. Des jeunes préoccupés par leur réussite et désireux de contribuer à l'amélioration de leur collectivité. Des jeunes avec cette lumière qui brille dans les yeux. Cette lumière qui traduit leur soif d'apprendre, de grandir, de prendre leur place. Leur soif de vivre.

Enseigner, c'est se jeter dans le vide. Vous savez, c'est angoissant une rentrée scolaire. L'excitation, la nervosité que l'on ressent quand on entre en classe pour la première fois et que l'on voit tous ces regards dirigés vers nous... Le silence qui se fait entendre quand la cloche sonne pour la première fois... Et là, il faut briser la glace. Gagner leur confiance,

établir sa crédibilité, créer des liens, développer une complicité. Et c'est là que le voyage commence...

Certains se demandent peut-être ce que c'est, un bon élève ou un bon groupe. Pour ma part, cela n'a rien à voir (ou si peu) avec les résultats scolaires. Moi, je suis dans l'enseignement pour le côté humain et j'aime bien l'humanité des jeunes. J'aime leur naïveté et leur candeur. J'aime aussi leur côté rebelle, leurs remises en question, leurs changements d'humeur. J'aime les aider à trouver qui ils sont. Vous savez, quand on leur propose quelque chose de stimulant et quand on leur fait confiance, les jeunes nous déçoivent rarement.

Aujourd'hui, laissez-moi remercier tous ces jeunes que j'ai croisés dans une classe, sur une scène, dans un corridor ou sur un terrain de football. J'aimerais leur dire qu'ils ont su faire de moi un meilleur enseignant et une meilleure personne. Merci pour tous vos sourires, merci pour les détours que vous faites pour venir me dire bonjour ou pour me parler entre deux cours. Merci d'embarquer dans mon univers et d'accepter ce que je vous propose. Merci d'être exigeant envers moi. Merci de me remettre en question. Merci de me proposer des romans, de me faire partager vos rêves, vos peurs et vos soucis. Merci pour vos marques d'affection et vos sourires complices. Merci de faire en sorte que j'aime encore passionnément ce que je fais.

Je me souviens du jour où, lors d'une entrevue pour un poste d'enseignant, on m'a posé LA question : « Pourquoi l'enseignement ? » Je me souviens avoir répondu, en toute modestie, que j'étais dans l'enseignement parce que je croyais que je pouvais faire une différence dans la vie de quelqu'un. Mais aujourd'hui, après avoir été en contact avec tous ces jeunes, j'ai aussi compris que j'étais dans l'enseignement parce qu'ils faisaient une différence dans la mienne... »

Patrice Bégin

Au sommaire :

1. Réunion des parents du jeudi 25 octobre
2. Transmission des Providence Infos
3. Organisation générale
4. Rencontres entre les directions et les élèves de chaque niveau
5. Bien vivre à l'IPW
6. Bien apprendre à l'IPW
7. Evaluation : du changement pour cette année scolaire
8. Activités sur le temps de midi
9. Information sur les frais scolaires
10. RGPD
11. Plan fédéral d'urgence nucléaire
12. Demande de documents et attestations
13. Agenda et calendrier du 1^{er} trimestre

Dans l'attente de vous rencontrer le jeudi 25 octobre à l'Institut et lors des diverses occasions qui vous seront proposées au cours de cette année scolaire, nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.

Eric Baltes
Directeur-adjoint

Luc Vanvilthoven
Directeur-adjoint

Pascale Maljean
Directrice

1. Réunion des parents du 25 octobre

Tous les parents de 1^{ère} à la 7^{ème} sont invités à rencontrer, sur rendez-vous, le titulaire de leur enfant et les professeurs de branche **le jeudi 25 octobre** entre 17h et 20h.

Pour les parents dont les enfants sont en 2D ou en 3-4-5-6-7P, la réunion débutera par un moment collectif qui durera environ 30 minutes.

Un courrier (avec talon-réponse) vous parviendra prochainement à ce sujet. Les bulletins de la 1^{ère} période seront remis aux élèves le jeudi 25 octobre (sauf pour les élèves de 6TQ2, 6P et 7P).

Nous insistons sur l'importance des rencontres des parents : c'est le moment où des informations précieuses peuvent être partagées. Nous mettons tout en œuvre au niveau de l'école pour que ces rencontres aient lieu. Les professeurs y consacrent plusieurs soirées par an ; votre participation régulière est indispensable pour un partenariat efficace dans l'éducation de l'élève.

2. Transmission des Providence-Infos

À partir du mois de novembre, dès que les encodages seront terminés, chaque diffusion du Providence-Infos en version papier sera doublée d'un envoi informatique. Ce dernier est rapide et permet de disposer de l'information en ligne directe. Si vous ne le recevez pas par ce moyen, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : accueil@providence-wavre.be.

D'autre part, le « Providence Infos » est, comme beaucoup d'autres informations, accessible sur notre site : www.providence-wavre.be.

3. Organisation générale

À la rentrée, les élèves ont été accueillis par leur titulaire. Ce dernier joue un rôle essentiel dans la coordination de l'équipe pédagogique et dans l'accompagnement des élèves et de leur groupe-classe. Il est votre interlocuteur privilégié dans le suivi pédagogique de votre enfant.

En partenariat avec le titulaire, l'éducatrice de niveau assure le suivi éducatif. Le tableau ci-dessous reprend les noms et coordonnées des différentes éducatrices de niveau.

GT/TT/TQ			Professionnel/TQ		
1C 2C/2S	M ^{me} F. Pierre M ^{me} A.C. Ghenne M ^{me} C. Flabat	010/23.31.26 ou 010/23 31 11	1D/2D/3-4P	M ^{me} J. Lhoir M ^{me} S. Tossens	010/23.31.30 ou 010/23 31 11
3G/TT/TQ 4G/TT/TQ	M ^{me} L. Lassine M ^{me} P. Gilson	010/23.31.49 ou 010/23 31 11			
5-6 G, TT, TQ1	M ^{me} F. Redaelli M ^{me} A. Bollet	010/23.31.24 ou 010/23 31 11	5-6-7 P 5-6 TQ2-3	M ^{me} N. Renouprez	010/23.31.32 ou 010/23 31 11

En cas de nécessité, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous pris avec l'école (010/23.31.11), le membre de l'équipe de direction qui assure plus particulièrement le suivi du niveau de votre enfant :

1C/1D/2C/2S/2D/3P :
3/4 GT-TT-TQ et 4P :
5/6 GT-TT-TQ-P et 7P :

Monsieur Vanvilthoven
Monsieur Baltès
Madame Maljean

4. Rencontre des directions avec les élèves de chaque niveau

Dès la première semaine, les directions ont rencontré les élèves par niveau, pour leur souhaiter la bienvenue et aussi pour rappeler quelques attentions qui facilitent la vie en commun.

Pour tous ces points, nous attendons votre soutien et nous vous les rappelons ci-dessous :

A. Les absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'avertir l'école avant 9h00 (en GT/TT/TQ : 010/23.31.11 – en professionnel : 010/23.31.32). Le justificatif d'absence doit être remis à l'éducateur responsable dès le retour de votre enfant à l'école et au plus tard le 4^{ème} jour dans le cas d'une absence de plus de trois jours (à envoyer par la poste).

En cas d'absence de moins de 3 jours, nous vous demandons d'utiliser les feuillets dans le journal de classe (autant de feuillets que de **demi-jours** d'absence).

En cas d'absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire ; il en sera de même à partir du 13^{ème} demi-jour d'absence (= dès qu'il n'y a plus de feuillets dans le journal de classe) qui aurait été justifié par un mot des parents.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une absence ou un retard de plus d'une heure de cours est assimilé à une demi-journée d'absence et doit donc être justifié comme tel.

Pour rappel, l'élève qui compte au cours de la même année scolaire, plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée perd sa qualité d'élève régulier et devient élève libre. Il n'a donc plus droit à être délibéré en fin d'année. Lorsque l'élève est majeur et qu'il a plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée, il peut être exclu de l'établissement scolaire.

B. Attitude dans l'école et aux abords de l'école

Nous attendons de chacun de nos élèves qu'il représente un modèle et adopte une attitude exemplaire, dans et aux abords de l'école. Ce dernier point est d'autant plus important que notre école accueille aussi des élèves de la section maternelle et primaire et est implantée dans un centre-ville.

Aux abords de l'école, il est indispensable de laisser le passage libre aux piétons. Il est interdit de s'installer sur les pas de porte des commerces et maisons particulières, et d'écouter de la musique à un volume trop élevé. Il est interdit de fumer à l'Institut et aux abords de l'école.

Pour venir travailler, une tenue correcte, adéquate et décente est exigée. L'hygiène est aussi de rigueur. Aucune excentricité ne sera tolérée dans les vêtements, le port des bijoux, le maquillage, la coiffure et les tatouages apparents.

C. Les GSM, smartphones & Cie :

L'utilisation du smartphone, GSM et autres appareils similaires est interdite dans les couloirs, les classes, les locaux de travail et les réfectoires. Leur usage est toléré, uniquement pour de la consultation d'écran, lors des temps de récréation, dans les cours de récréation et les foyers, sous certaines conditions :

- les appels (entrants et sortants) sont interdits ;
- le droit à l'image doit être scrupuleusement respecté ;
- le chargement de l'appareil s'effectuera exclusivement à domicile.

Ces objets seront confisqués complets en cas de non-respect de ces règles.

Pour une première infraction, ils seront remis en fin de journée à l'élève et celui-ci sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'appareil sera remis à l'élève en fin de

journée, la sanction passe à une heure de retenue. Si une troisième infraction survient, la sanction passe à deux heures de retenue. A la quatrième fois, l'objet confisqué sera remis aux parents après prise de rendez-vous avec la direction (retenue de trois heures). Comme pour tous les autres objets de valeur, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous devez faire un message urgent à votre enfant vous pouvez toujours appeler l'école (010/23.31.11 en GT/TT/TQ et 010/23.31.32 en professionnel) qui le lui fera parvenir. De même, l'élève peut recourir à un appareil téléphonique à l'accueil ou au bureau des éducateurs en cas de besoin impératif.

D. Les conditions de travail :

Une scolarité positive et fructueuse implique un temps de travail suffisant à domicile pour effectuer les devoirs et préparations, compléter les journaliers, étudier les matières. Nous vous demandons donc de permettre à votre enfant de disposer d'un endroit calme et silencieux afin d'effectuer ses travaux à la maison. En fonction de l'âge de votre enfant, il sera aussi souhaitable que vous gardiez un œil sur le travail effectué. Il n'est pas inutile de rappeler également la nécessité d'une bonne hygiène de vie : temps de détente, temps de sommeil, temps devant les écrans, repas équilibrés (et particulièrement le petit déjeuner que certains élèves escamotent ... avant d'aboutir à l'infirmerie !).

Le journal de classe et les répertoires sont des outils de communication : il est important que vous les signiez régulièrement et en tout cas au moins une fois par semaine.

5. Bien vivre à l'IPW

A. Du temps consacré à se connaître

Etablir un véritable partenariat entre professeurs, éducateurs et élèves est pour nous une condition indispensable à tout acte éducatif et pédagogique. D'autre part, il est essentiel que les élèves d'une classe, qui vont vivre ensemble une année entière, apprennent à se connaître pour se respecter et se sentir bien ensemble.

Afin d'atteindre ces objectifs, beaucoup de classes ont organisé des journées d'accueil. Des classes vertes ont déjà eu lieu pour nos élèves de 1^{ère} commune et nos élèves de 5^{ème} partiront avec leur classe en retraite prochainement. Nous espérons que ces moments privilégiés, dans lesquels s'impliquent professeurs et éducateurs, ont permis ou permettront à votre enfant de trouver sa place dans notre école et de débiter son apprentissage avec sérénité.

B. L'équipe « Ecoute'Emoi »

Il y a cinq ans, notre école a été sélectionnée lors d'un appel à projets « Prévention du harcèlement entre élèves » de la Communauté française. Nous avons souscrit à ce projet, car, notre école, comme toutes les autres, est victime de cette forme de violence. Les interventions à mener sont indispensables et extrêmement délicates. Être sensibilisés et formés à cette question nous ont parus deux conditions indispensables pour agir en professionnels dans ces situations inacceptables.

Une équipe, constituée de 21 professeurs (de tous les degrés et sections) et éducateurs, a été mise sur pied et a suivi 4 jours de formation et l'ensemble des membres du personnel a été sensibilisé à la question. Depuis, l'équipe est active aussi bien dans le « Vivre ensemble » que dans la prévention et la gestion du harcèlement par la méthode « Groupe d'entraide ». Vos enfants en ont été informés ou le seront tout prochainement.

Nathalie Renouprez, éducatrice et Francine Mertens, enseignante, coordonnent l'équipe Ecout'Emoi.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter l'équipe Ecout'Emoi à l'adresse suivante : ecout-emoi@providence-wavre.be

C. Les cercles de paroles

Dans la continuité des projets mis en place par l'équipe Ecout'Emoi, nous poursuivons la mise en place des cercles de paroles dans les classes de 1C/1D/2C/2D/3P et 3TQ.

Les cercles de paroles sont des moments d'échange par classe qui ont pour objectifs de favoriser l'apprentissage de la vie en communauté, de comprendre le sens des règles et d'améliorer les relations. Ces partages se dérouleront de façon extrêmement rigoureuse et cadrée pour garantir la sécurité de chacun.

Les titulaires de classe, en partenariat avec les éducatrices, sont parties prenantes du projet et animeront ces moments. Nous bénéficions aussi de l'accompagnement d'un formateur, Jean Goossens.

L'éducatrice qui coordonne la mise en place des cercles de paroles est Florence Pierre.

D. Le centre PMS

Nous travaillons en étroite collaboration avec le centre PMS Wavre 2, aussi bien pour des questions scolaires (orientation), relationnelles, familiales ou comportementales.

Des permanences sont organisées à l'école et des rendez-vous peuvent également être pris au centre PMS. Le centre PMS est indépendant de l'école et est soumis au secret professionnel.

Pour plus de renseignements : www.pms-wavre2.be ou 010/24 10 09

6. Bien apprendre à l'IPW

Mener nos élèves le plus loin possible ...

Notre principale mission est l'apprentissage de nos élèves, avec au bout du parcours leur diplomation et leur insertion et réussite dans les études supérieures ou leur emploi.

Notre pédagogie s'articule sur la confiance, l'innovation, la prise d'autonomie et l'esprit critique. Nos professeurs cherchent à mener nos jeunes le plus loin possible, avec exigence et bienveillance.

Pour les accompagner, l'école, depuis toujours, privilégie les méthodes innovantes et les projets qui demandent à nos élèves de se dépasser, de découvrir, et de s'ouvrir au monde extérieur.

Nous continuons donc, nous aussi, à apprendre. Ainsi, nous entamons un accompagnement de trois ans avec un formateur réputé, Renaud Keymeulen, autour des intelligences multiples, de l'utilisation des jeux de société dans l'apprentissage et des classes flexibles. Cet accompagnement est entre autres la suite de notre journée pédagogique de l'an passé lors de laquelle nous avons invité Luc de Brabandere autour du thème de la créativité.

Simultanément, l'école équipe progressivement ses locaux aux technologies multimédias. Enfin, chaque élève aura cette année accès à notre plateforme numérique Smartschool à partir de laquelle des apprentissages seront mis en place : classe inversée, tutoriel, ...

... et accompagner ceux qui ont des difficultés.

Les élèves ne sont pas égaux devant l'apprentissage. Notre école, depuis toujours, est sensible à cette question et a mis en place différents accompagnements accessibles aux élèves.

Toutefois, quelle que soit l'aide proposée, l'élève reste l'élément central de sa réussite. Nous attendons de lui qu'il soit actif en classe, participe aux cours et qu'il aille à la rencontre de son professeur s'il connaît des difficultés. Des alternatives sont organisées au-delà des cours, l'élève doit en prendre l'initiative et utiliser ces heures mises à sa disposition. Si nous pouvons faire la moitié du chemin, le jeune est responsable de l'autre moitié. L'objectif est de rendre nos élèves autonomes et responsables.

A. L'étude dirigée et les remédiations en 1^{ère} C

Afin d'accompagner les élèves dans leur apprentissage, une heure d'étude dirigée est organisée dès le début de l'année et est obligatoire pour tous les élèves au moins jusqu'à Noël.

Après les vacances de Noël, suivant leurs besoins, les élèves pourront bénéficier, en plus de l'étude dirigée, des dispositifs suivants : méthode de travail, remédiation en mathématique, langue moderne et français.

B. L'étude dirigée et les remédiations en 2^{ème} C

Afin d'accompagner les élèves dans leur apprentissage, une heure d'étude dirigée est organisée dès le début de l'année et est obligatoire pour tous les élèves au moins jusqu'à la Toussaint.

Après les vacances de Toussaint, suivant leurs besoins, les élèves pourront bénéficier, en plus de l'étude dirigée des dispositifs suivants : méthode de travail, remédiation en mathématique, langue moderne, français et sciences.

C. L'étude dirigée au degré différencié

Cette année, une étude dirigée, destinée aux élèves du degré différencié (1D - 2D), va être organisée au sein de l'école. Elle sera donnée par trois professeurs différents de 15h25 à 16h15, les lundi, mardi et jeudi. L'inscription se fera sur proposition de la titulaire, en concertation et avec l'accord des parents et de l'élève.

D. Les rattrapages en 3-4-5-6 GT/TT/TQ

L'Institut organise pour les élèves éprouvant des difficultés ponctuelles des rattrapages dans différentes matières.

Les disciplines et niveaux organisés, ainsi que les horaires et locaux sont consultables sur notre site et affiché aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à une heure de rattrapage doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

E. Méthode de travail

Certains élèves éprouvent des difficultés au niveau de leur méthode de travail : mauvaise organisation, difficulté à discerner l'essentiel de l'accessoire, impression d'être dépassé par une quantité de matière, ...

Nous organisons pour ces jeunes des séances de « méthode de travail ». Au même titre que le rattrapage, les horaires et locaux sont consultables sur notre site internet et aux valves de l'école. L'élève qui souhaite participer à ce soutien doit se présenter le jour-dit au local mentionné.

F. Aide aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français

Un soutien spécifique est organisé pour ces élèves. Il ne s'agit pas d'un cours d'apprentissage du français, mais bien d'une aide à la rédaction de certains documents, à la prise de parole ou au rappel de certains points de grammaire ou de conjugaison.

Si votre enfant est intéressé, il doit le signaler à son titulaire qui le mettra en contact avec le professeur chargé de cet accompagnement.

G. « 10 Positif »

Un groupe de travail appelé « 10 Positif » existe dans l'école. Il soutient plus particulièrement les élèves présentant des troubles d'apprentissage (dyslexie et autres Dys -, TDA/H).

En collaboration avec les enseignants et le centre PMS, « 10 Positif » met en place des aménagements spécifiques lors des sessions d'examens (temps supplémentaire, format des questionnaires...) et lors des cours. Ces aménagements concernent les élèves de tous les degrés.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter 10 Positif à l'adresse suivante : 10positif@providence-wavre.be

7. Evaluation : du changement pour cette année scolaire

A. Du changement ... Pour quoi ?

- Une amélioration des conditions d'examens des élèves
- Une meilleure adéquation entre les compétences des élèves et nos moyens d'évaluation
- Une organisation d'école simplifiée
- Une meilleure cohérence entre les cours

B. Des cours à évaluation continue

Nous **expérimentons**, pour certains cours, une évaluation continue (c'est-à-dire tout au long de l'année et sans examens en session).

L'évaluation continue concernera essentiellement des cours de l'enseignement technique et professionnel. L'objectif est de correspondre au mieux aux compétences des élèves de ces filières.

Nous vous invitons à consulter le document d'intention pédagogique (DIP) des différents cours pour connaître les modalités de l'évaluation.

Dans le bulletin, pour les cours à évaluation continue, il sera noté « EC » (Evaluation Continue) dans la colonne « Bilan ».

C. Organisation simplifiée de la session (blocs de 2h)/Les élèves à besoins spécifiques restent en classe

La session d'examens s'organisera pour toute l'école de la façon suivante :

- 2h d'examens¹ - Tous les élèves commencent en même temps à 8h30
- Temps supplémentaire d'examen de 15' pour élèves à besoins spécifiques/Récréation pour les autres élèves (durée 30')
- Récréation 15' pour tous les élèves
- 2h d'examens¹ - Tous les élèves commencent en même temps
- Temps supplémentaire 15' pour élèves à besoins spécifiques

¹ 1h d'examen = 50 minutes

Les élèves à besoins spécifiques restent avec leur classe. Ils bénéficient toujours des aménagements actuels : mise en page, police d'écriture, être assis dans un endroit calme du local, casque anti-bruit, ...

D. Au premier degré commun

Les élèves du premier degré commun vont progressivement s'adapter au rythme des sessions.

En 1C :

A Noël, les élèves n'auront aucun examen et l'évaluation du trimestre sera continue pour toutes les matières.

En juin, les élèves auront une session d'examens pour les cours de français, mathématiques, LM1, EDM et sciences. Les durées des examens seront de 2h pour tous les cours sauf français (4h). Ce sont les mêmes matières qui sont évaluées en 2C au CE1D.

Les matières à étudier seront définies par les professeurs de chaque discipline, de façon à être abordables et gérables par les élèves. L'objectif n'est pas d'additionner en juin tout le contenu de matière depuis septembre.

En 2C :

A Noël, les élèves n'auront aucun examen et l'évaluation du trimestre sera continue pour toutes les matières.

En juin, les élèves présenteront les épreuves externes du CE1D pour les cours de français, mathématiques, LM1, EDM et sciences. Les durées des examens seront celles qui nous sont imposées par la Communauté française.

E. Au premier degré différencié

A Noël, les élèves n'auront aucun examen et l'évaluation du trimestre sera continue pour toutes les matières.

En juin, les élèves présenteront les épreuves externes du CEB pour les cours de français, mathématiques, EDM et sciences. Les durées des examens seront celles qui nous sont imposées par la Communauté française.

F. Aux deuxième et troisième degrés

A Noël et en juin, les élèves auront une session d'examens pour les cours qui n'évaluent pas de façon continue (voir DIP pour les dispositions par cours).

8. Des activités sur le temps de midi

Comme chaque année, professeurs et éducateurs proposent des activités de qualité aux élèves sur le temps de midi. Ces activités se déploieront dans différents domaines : sport collectif, ateliers créatifs, ...

Toutes les informations seront affichées aux valves de l'école et les élèves devront s'inscrire aux activités.

Informations aux valves ou auprès des éducatrices : Mme Lassine et Mme Renouprez

9. Information sur les frais scolaires et allocations d'études

Fin du 1^{er} trimestre, vous recevrez une première facture de laquelle sera déduit l'acompte versé en début d'année. Celle-ci reprendra tous les frais fixes couvrant toute l'année scolaire et notamment :

- Frais de photocopies : le forfait est établi en partageant le nombre total de copies effectuées l'an passé pour les élèves divisé par le nombre de ceux-ci et multiplié par le coût à la copie. Ce forfait pour toute l'année sera de 70 €.
- Journées sportives : pour toutes les classes : 25 € environ, selon le lieu et l'activité.
- Natation : entre 88 et 104 € pour l'année pour les élèves du 1^{er} degré comprenant les droits d'accès à la piscine et les frais de car vers Louvain-la-Neuve ou Rixensart.

Plus tard dans l'année, les factures reprendront entre autres :

- Fournitures : facturation régulière en fonction des fournitures successives (ceci est surtout le cas en professionnel)
- Théâtre : pour les élèves du cycle supérieur selon les pièces, les lieux, les déplacements.
- Retraites en 5^e, 6^e, 7^e : un prix forfaitaire compris entre 65 et 100 €. Nous vous rappelons que les retraites sont des activités obligatoires qui font partie de notre projet d'établissement. Tous les élèves, y compris les élèves déjà en possession de leur CESS, en s'inscrivant à l'Institut, s'engagent à y participer.

Il est important de signaler plusieurs choses :

Les prix – entre autres pour les spectacles, les retraites, les visites – sont calculés au plus juste de manière à ne pas grever les coûts pour les parents. Cela signifie qu'ils sont assimilés à des abonnements et que l'absence -même justifiée- de l'élève à une des activités ne dispense pas du paiement. En clair, si par exemple un élève devait ne pas aller voir une des pièces de théâtre du programme, le coût y afférant resterait dû, puisque l'école a engagé les frais. Au vu de l'expérience des années antérieures, procéder différemment reviendrait à augmenter considérablement les prix pour les élèves ponctuels. Ce qui est vrai pour les spectacles l'est aussi pour toutes les activités (visites, retraites...) obligatoires. Les factures sont payables au comptant. En cas de difficulté, les parents sont invités à prendre contact au plus vite avec l'Institut afin de prévoir par exemple un étalement des paiements dans le temps. Ceci est l'occasion aussi de rappeler que des bourses d'étude existent et qu'elles permettent de faire face aux frais d'abonnements et de scolarité. Vous devez introduire votre demande via internet :

www.allocations-etudes@cfwb.be.

La date butoir d'introduction d'un formulaire d'études est le 31 octobre 2018.

Il est impossible pour l'école de supporter des factures impayées : les subventions que nous recevons sont destinées aux frais de fonctionnement de l'école - matériel pédagogique, électricité, chauffage, personnel d'entretien... -.

Nous insistons donc pour vous demander de régler vos factures dans les temps impartis.

En cas de non-paiement, nous utilisons les services d'une société de recouvrement de dettes, TCM, qui prendra contact avec vous pour récupérer les créances impayées.

10. RGPD

Comme vous le savez certainement, un nouveau règlement de traitement des données personnelles (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans notre établissement nous amène à traiter, une série de données que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire. Vous devez savoir que ces données sont traitées uniquement dans le cadre de nos missions d'enseignement et ne sont communiquées à des tiers (CPMS, PSE, administration...) que dans le cadre de ces missions. Nous ne transmettons pas donc pas vos données à des partenaires commerciaux.

Le nouveau RGPD précise les différentes fins auxquelles nous utilisons vos données, la façon dont nous traitons, stockons et sauvegardons vos données ainsi que vos droits. Ce document complet est disponible en ligne sur notre site : www.providence-wavre.be.

11. Plan fédéral d'urgence nucléaire

Le plan fédéral d'urgence nucléaire a été actualisé en mars 2018. Il prévoit que des comprimés d'iode stable puissent être administrés aux enfants, femmes enceintes et allaitantes sur tout le territoire belge en cas d'accident nucléaire, si la quantité d'iode dans l'air le justifie.

Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde. En effet, en administrant de l'iode non radioactif en cas d'accident nucléaire, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde.

Ce dernier est particulièrement élevé chez les enfants tandis que les contre-indications à la prise d'iode sont exceptionnelles et les effets secondaires rares chez les enfants.

En cas d'urgence nucléaire survenant pendant nos heures d'ouverture, nous suivons les recommandations du Ministère de la Santé publique et du Gouverneur de notre Province concernant l'administration de comprimés d'iode.

Nous vous invitons à nous signaler une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant. Ce signalement doit se faire via un écrit remis à l'éducatrice de niveau de votre enfant.

Les comprimés ne seront jamais administrés de notre propre initiative, mais uniquement si la recommandation est donnée par les autorités.

Etant donné qu'il sera recommandé à chacun de ne pas sortir, nous garderons votre enfant à l'abri dans nos locaux avec le personnel ainsi que toutes autres personnes présentes jusqu'à ce que les autorités lèvent cette mesure.

12. Demande de documents et attestations

Afin de permettre un travail des secrétariats dans le calme, nous demandons que les élèves ne s'y rendent pas : pour toute demande de document, l'élève dépose sa demande soit à l'accueil pour les GT/TT/TQ soit au bureau des éducateurs pour l'enseignement professionnel et l'y récupère le lendemain.

13. Agenda et calendriers du premier trimestre

Quelques dates à bien noter pour les prochaines semaines :

- Jeudi 25 octobre 2018 (de 17h à 20h) : réunion des parents
- Du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018 : congé de Toussaint
- Lundi 12 novembre 2018 : suspension des cours à 14h35 – AG des membres du personnel autour du « Vivre ensemble »

D'autre part, les calendriers du premier trimestre se trouvent sur notre site internet. Pensez à les consulter régulièrement.